

RÉSOLUTION

Berne, le 28 septembre 2018

ASSEMBLÉE DES DÉLÉGUÉ(E)S EXTRAORDINAIRE DE L'USS

LA PROTECTION DOIT ÊTRE RENFORCÉE, PAS DIMINUÉE PAS D'ACCORD-CADRE SUR LE DOS DES SALARIE(E)S !

Les salaires versés en Suisse doivent être des salaires suisses et les conditions travail suisses doivent s'appliquer dans notre pays. Tel a été jusqu'à ce jour le principe de la politique fructueuse menée par la Suisse dans ses relations avec l'Union européenne (UE). Ce principe doit continuer à être suivi demain. C'est pourquoi le Conseil fédéral a décidé, dans le cadre du mandat de négociation d'un accord-cadre avec l'UE, que les mesures d'accompagnement seraient exclues de ce dernier (« lignes rouges »). De fait, les tenants d'une ligne dure en matière de marché intérieur de la Commission européenne veulent obliger la Suisse à démanteler ses mesures d'accompagnement. Que les deux conseillers fédéraux PLR essaient de ne pas tenir compte des principes et décisions précités est sans précédent.

Pour l'USS, il est clair que les mesures d'accompagnement destinées à protéger les salaires et les conditions de travail sont et restent une ligne rouge et ne doivent pas être soumises à un accord-cadre conclu entre la Suisse et l'UE-

l'on ne peut pas négocier d'accord-cadre si les mesures d'accompagnement ne sont pas garanties.

L'USS n'acceptera pas que les mesures d'accompagnement soient démantelées. Elle combattra toute tentative d'affaiblir la protection des salaires.

Les syndicats européens partagent cette position. Récemment, l'USS a reçu des messages de solidarité non seulement de la Confédération européenne des syndicats (CES), mais aussi de syndicats nationaux d'autres pays lui demandant de ne pas céder à la pression exercée sur les mesures d'accompagnement. La problématique de la sous-enchère est présente dans toute l'Europe. La protection des salaires doit être améliorée sur tout le continent. Pour que l'Europe devienne plus sociale.

En Suisse, la protection des salaires a fait du surplace ces dernières années. Cela, alors que de nombreux problèmes sont apparus. Les employeurs et les employeuses ainsi que le département fédéral compétent de Monsieur Schneider-Ammann ont empêché toute amélioration dans ce domaine. La protection des salaires et les conditions de travail doivent être améliorées, car :

- Le nombre d'emplois temporaires a atteint un nouveau record. En même temps, l'engagement de travailleurs et travailleuses temporaires fait l'objet de nombreux abus.

- L'application des amendes est surtout difficile avec les entreprises pas sérieuses et éphémères. Il s'agit souvent de sous-traitants dont le modèle commercial consiste à ne pas respecter les conditions de travail minimales et, en cas de contrôle, de se déclarer en faillite, au lieu de verser les arriérés de salaire.
- Les problèmes rencontrés par les travailleurs et travailleuses âgés sur le marché du travail se sont accrus.
- Seule la moitié à peine des personnes professionnellement actives en Suisse continue à être protégée par des conventions collectives de travail (CCT) et des salaires minimums. Cela, parce que, par exemple, les obstacles posés à l'extension du champ d'application des CCT sont beaucoup trop élevés et que, depuis les années 1950, ils n'ont plus été adaptés comme il se devait.
- Plusieurs cantons de Suisse alémanique, comme ceux de Zoug ou de Saint-Gall, ne contrôlent guère les entreprises. Ils fixent en outre des salaires de référence si bas que les entreprises à bas salaires passent aussi au travers des contrôles.
- Les personnes qui annoncent des abus ou les syndicalistes qui s'engagent pour des salaires décents et de bonnes conditions de travail sont mal protégés contre le licenciement.